

PROFIL INDICATIF DES COURS DE PREMIER CYCLE (L.L.B) POUR LES ÉTUDIANTS/ÉTUDIANTES SE DESTINANT AU NOTARIAT

DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL

Pouvoir de l'administration publique et contrôle de la légalité des actes.

DROIT CONSTITUTIONNEL

Droit et libertés constitutionnelles.

DROIT DE LA FAILLITE ET DE L'INSOLVABILITÉ

Domaine d'application de la législation en matière de faillite; processus de mise en faillite; propositions concordataires; rôles et pouvoirs du syndic et des tribunaux; droits et représentation des créanciers; distribution des actifs; libération des faillis.

DROIT DE LA FAMILLE

Organisation, fonctionnement et rupture de la structure familiale: conditions du mariage; effets du mariage (droits et devoirs des époux; protection de la résidence familiale; patrimoine familial; prestation compensatoire); conventions matrimoniales: régimes matrimoniaux (société d'acquêts; séparation de biens; communauté de biens); organisation des rapports pécuniaires des conjoints non mariés; filiation (biologique et adoptive); de la séparation de corps et de la dissolution du mariage; obligation alimentaire; autorité parentale.

DROIT DE LA PREUVE CIVILE

Moyens de preuve (de l'écrit; du témoignage; de la présentation d'un élément matériel); recevabilité par les tribunaux.

DROIT DES ASSURANCES

Assurance de personnes (contenu de la police; prime; intérêt d'assurance; exécution du contrat; désignation de bénéficiaires, etc.); assurance de biens (contenu de la police; prime; intérêt d'assurance; étendue de la garantie; montant d'assurance; notion de sinistre; paiement de l'indemnité).

DROIT DES BIENS

Distinction des biens et appropriation; nature et étendue du droit de propriété; règles particulières à la propriété immobilière; modalités de la propriété (copropriété par indivision; copropriété divise d'un immeuble; propriété superficière); démembrements du droit de propriété (usufruit; usage; servitudes; emphytéose); prescription acquisitive; restrictions à la libre disposition des biens; patrimoines d'affectation (fondation et fiducie).

DROIT DES CONTRATS

Contrat de vente; contrat de louage; contrat de mandat (règles particulières au mandat donné en prévision de l'inaptitude du mandant); contrat de société et d'association; contrat de transaction.

DROIT DES CORPORATIONS ET DES SOCIÉTÉS

Notion de droit commercial; opération commerciale; actes de commerce; effets de commerce; définition, caractéristique, cadre juridique et aspects financiers de l'entreprise; formalités constitutives et organisation de la corporation (régime juridique et structure; lois fédérale et provinciale sur les sociétés par actions; continuation et fusion; droits des actionnaires; convention d'actionnaires; responsabilité des administrateurs et dirigeants); cadre juridique des sociétés (constitution, rapports des associés entre eux et envers la société, rapport de la société et des associés envers les tiers, dissolution et liquidation de la société: société en nom collectif, société en commandite, société en participation); l'association.

DROIT DES PERSONNES

Jouissance et exercice des droits civils; éléments relatifs à l'état des personnes (nom; domicile et résidence; absence et décès; registre et actes de l'état civil); capacité des personnes (majorité et minorité; tutelle au mineur; régimes de protection du majeur; administration des biens d'autrui).

DROIT DES SUCCESSIONS ET DES LIBÉRALITÉS

Donation entrevifs et à cause de mort (capacité; forme; règles de fond; publicité; révocation); succession (ouverture et qualités requises; transmission; dévolution; testament; liquidation et partage); substitution; fiducie; usufruit.

DROIT DES SÛRETÉS

Priorités; hypothèques conventionnelles et légales (effets; caractère; objet; nature; étendue; exercice des droits hypothécaires; extinction des hypothèques); garantie bancaire et cautionnement; garantie particulière de la Loi sur les banques.

DROIT FISCAL

Apprentissage des notions de base en fiscalité: impôt sur le revenu, taxes de vente provinciale et fédérale; fiscalité des individus et des entreprises; fiscalité des réorganisations et des transactions.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Conflits de lois (statut personnel, réel et des obligations); compétence des autorités québécoises; compétence des autorités étrangères; reconnaissance et exécution des décisions étrangères.

DROIT MUNICIPAL

Aperçu du système municipal; infrastructure et fonctionnement; pouvoirs de la municipalité; aménagement du territoire; finances municipales; contrôle de la municipalité.

FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

Méthodes de financement à court, moyen et long terme utilisées dans le cadre de l'entreprise; implications civiles, fiscales et corporatives des modes de financement retenus.

INTERPRÉTATION DES LOIS

Principes d'interprétation; structure formelle des lois; méthodes d'interprétation; application des lois; effets de la loi sur les personnes et les biens dans l'espace et dans le temps; interprétation des autres actes juridiques.

OBLIGATIONS

Contrat (nature, espèces, formation, contenu, interprétation, effets); autres sources de l'obligation (gestion d'affaires; réception de l'indu; enrichissement injustifié); modalités de l'obligation; exécution de l'obligation; transmission et mutation de l'obligation (cession de créances; subrogation; novation; délégation); extinction de l'obligation; restitution des prestations.

PROCÉDURE CIVILE

Principes généraux en matière de procédure civile (organisation; compétence et pouvoirs des tribunaux; règles applicables à toutes les demandes en justice); principes particuliers aux procédures non contentieuses.

PUBLICITÉ DES DROITS

Domaine de la publicité (droits soumis); effets de la publicité (opposabilité; rang; etc.); modalités de la publicité (registres; réquisitions d'inscription; devoirs et fonctions de l'officier de la publicité des droits); avis d'adresse; immatriculation des immeubles; radiation.

Des cours en méthodes de résolution de conflits et des cours avancés en droit civil, en droit commercial, en droit fiscal, en droit international privé, en droit de l'urbanisme et de l'aménagement sont des compléments intéressants.